

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - spécialité Sport automobile

RNCP1973 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15497
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FFSA ACADEMY	39529035600025	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le moniteur de pilotage automobile exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques de conduite et/ou de pilotage dans des espaces clos, type circuit (terre, asphalte, glace) ou sur des terrains sécurisés lorsque le centre est, ou devient, itinérant dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :

Il accueille et oriente les publics.

Il assure au pratiquant les conditions optimales de sécurité dans les pratiques automobiles.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conduit des projets d'animation, d'initiation et de perfectionnement aux activités automobiles jusqu'à un premier niveau de compétition, sous toutes ses formes de pratique, pour tout public, dans tous les milieux et dans les différents champs d'interventions correspondants aux mentions de la spécialité : circuit, karting, perfectionnement du pilotage, rallye, tout terrain. Il peut être amené à encadrer les pratiques sur glace ou en quad.

Il contribue, par son rôle éducatif, à la mise en œuvre de la politique de la sécurité routière et de respect de l'environnement et des espaces naturels.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe à l'organisation et à la gestion des activités automobiles, dans le cadre du projet global de la structure et

des responsabilités qui lui sont confiées.

Il anime une structure.

Il contribue à la promotion des activités.

Il participe à la gestion commerciale, administrative et financière de la structure.

Il participe à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités ou compétences attestées :

1

Identifier, analyser et prendre en compte les caractéristiques des publics accueillis, leurs attentes, motivations et potentialités, les attentes et les contraintes de la structure afin d'élaborer, d'optimiser et d'adapter son action.

Gérer le fonctionnement du groupe.

2

Maîtriser les règles, les normes et les techniques de la conduite et/ou de pilotage spécifiques à la mention choisie, ainsi que les méthodes d'apprentissage associées.

Maîtriser la conduite et les réglages du véhicule utilisé dans la mention choisie.

Démontrer les techniques de pilotage, adaptées au but visé (freinage, braquage, accélération) la position de conduite, le maintien du corps, la mobilité des mains sur le volant, le freinage, etc., spécifiques à la mention choisie.

Proposer des situations d'animation et d'apprentissage, individuelles ou collectives, permettant de sensibiliser et d'éduquer les pratiquants aux techniques de conduite dans la mention choisie, aux règles de la sécurité routière ainsi qu'au respect de l'environnement et aux risques de nuisances liés aux sports mécaniques.

Veiller en permanence à la sécurité des pratiquants et des tiers. Appliquer les règles et les normes en vigueur.

Faire respecter les règles de sécurité routière.

Elaborer, organiser, conduire et évaluer une action d'animation, d'initiation et de perfectionnement aux activités automobiles jusqu'au premier niveau de compétition.

Prévoir, organiser et gérer l'environnement de la pratique automobile en tenant compte de la météo, de l'activité, du tracé du parcours, du nombre de participants, des facteurs de risque, du matériel, des moyens techniques et équipements mis à disposition.

Délimiter la zone d'action précise. Aménager le zone d'évolution.

Utiliser les moyens de chronométrage moderne et maîtriser les logiciels de gestion de temps.

Piloter les véhicules pour s'assurer de leur valeur technique (sécurité, réglage, ...)

Mobiliser des connaissances pédagogiques, scientifiques et professionnelles de base pour analyser son action.

Choisir et formaliser des modalités et des outils d'évaluation du projet et d'auto évaluation des pratiquants.

3

Gérer le matériel et l'utilisation des équipements. Vérifier l'état et le bon fonctionnement du véhicule. Effectuer toutes interventions techniques (sécurité, réglages...) Evaluer l'état des consommables (pneumatiques, huile, plaquettes, carburant...)

Coordonner le programme des activités, des différents intervenants et l'action des personnes qui l'assistent.

Organiser et gérer la circulation de l'information orale et écrite concernant ses activités, en interne et en externe, et promouvoir la communication nécessaire à la réussite de l'action.

Assurer une veille informative sur les pratiques et les évolutions des activités automobiles. Constituer et gérer une documentation.

Organiser une manifestation et en prévoir la logistique.

Gérer le budget de son action. Réaliser les tâches administratives courantes.

S'intégrer dans son environnement professionnel, dans une équipe de travail. Participer à des réunions internes et externes.

Présenter le bilan de ses activités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le moniteur de pilotage automobile exerce son activité au sein d'écoles de pilotage, généralement dans le cadre d'entreprises relevant du secteur marchand et plus rarement du secteur associatif.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

moniteur de pilotage automobile

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'animateur est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BP JEPS.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est nommé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il est présidé par un fonctionnaire de catégorie A. Il est composé à parts égales :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de professionnels du secteur d'activité, à parité employeurs et salariés désignés sur proposition des organisations représentatives.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Idem

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2022
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP35902

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1973/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	38
Parcours menés à terme	42
Taux d'achèvement	111 %
Période	02/2022 – 01/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	128
Montant total engagé	322 085 €
Coût moyen par dossier	2 516 €
Durée moyenne	206 h
Période	01/2020 – 01/2023
France compétences	60 %
Reste à charge titulaire	21 %
France Travail	15 %
Entreprise	3 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.